



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 13038

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le plan 2008-2012 de lutte contre la maladie d'Alzheimer. La commission présidée par le professeur Joël Ménard a rendu le 8 novembre 2007 ses préconisations pour la mise en oeuvre d'une vaste politique publique visant à prendre en charge et à lutter contre la maladie d'Alzheimer. Il établit 10 objectifs, formule 28 recommandations et 48 mesures, relatifs à la recherche au soin et à l'accompagnement des malades. Selon ce rapport, la prise en charge de cette pathologie souffre de nombreuses imperfections et notamment un « défaut d'implication des professionnels de santé. Il suggère, afin de remédier à cette faiblesse la création d'un forfait Alzheimer qui permettrait de rémunérer (les médecins traitants. Ce forfait prendrait en compte les consultations, ainsi qu'un bilan annuel et des actions de coordination, et se traduirait par la création d'une nouvelle tarification « bilan Alzheimer » Il lui demande si le Gouvernement entend suivre cette suggestion et favoriser la création d'un tel forfait.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13038

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7964

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)